



Flash info juin 2014





Le mot du Maire

Chers Luper-ciennes et Luper-ciens,

Par les élections de mars dernier vous m'avez reconduite dans mes fonctions de maire et je tiens à vous dire que j'en suis très heureuse. A l'heure où j'écris ce « mot du maire » et après trois mandats en tant qu'élue, je mesure aisément les responsabilités que l'écharpe tricolore implique. Je remercie les Luper-ciennes et Luper-ciens qui ont confié à cette équipe renouvelée aux deux tiers la mission de les représenter pendant les six années à venir. Je tiens d'ailleurs à dire ici ma gratitude à ceux qui sont repartis à mes côtés ainsi qu'à ceux qui ont accepté de nous rejoindre. Je n'oublie pas non plus ceux qui sont restés avec moi jusqu'à la fin du mandat précédent mais qui ont fait le choix pour diverses raisons de se retirer. La diversité de cette nouvelle équipe apportera le nécessaire sang neuf du renouveau.

Vous aurez l'occasion de lire dans ce bulletin les grandes lignes de nos projets pour les mois à venir, la réalisation de ceux-ci reste bien entendu dépendante de nos possibilités financières mais aussi des aides publiques dont nous pourrions bénéficier.

Je veillerai à ce qu'un seul objectif anime notre équipe : travailler pour le bien de notre commune et de ses habitants, répondre le mieux possible aux besoins qui s'expriment. Pour cela, toutes vos observations seront écoutées et prises en compte. Notre équipe, en tous cas, s'efforcera de rechercher une véritable cohérence entre la nécessaire réflexion et les actions concrètes. Celles-ci seront guidées par le sens du service public et le respect de l'intérêt général. Notre feuille de route s'inscrit donc dans la recherche du juste équilibre entre le traitement du quotidien et notre capacité à faire évoluer notre commune dans une société en constants changements, tout en lui conservant son caractère rural et paisible tant apprécié de nous tous.

Les commissions ont été constituées et ont commencé leur tâche : vous avez entre les mains le fruit du premier travail de la commission Communication, la commission Voirie étudie les nouveaux devis concernant les routes, la commission Bâtiments se penchera très prochainement sur le projet de réfection des toits communaux.

Avec l'ensemble de l'équipe municipale et du personnel communal, je veux réaffirmer ma volonté, dans la continuité de ce qui a été mis en œuvre jusqu'ici, de mettre le cap sur l'avenir avec rigueur, détermination, et de représenter au mieux notre commune dans toutes les instances dans lesquelles nous nous devons d'être présents.

Encore merci de votre confiance.

Le Maire, Nathalie Bisignano.

Les chantiers réalisés

- Aménagement du parking du cœur de village.
- Aménagement des espaces verts du cœur de village.
- Mise en place de l'éclairage public.
- Automatisation du portail d'entrée du cimetière.

Les chantiers en cours

- Changement du 2ème portail du cimetière.
- Travaux de voirie.
- Ajout de points lumineux supplémentaires.
- Réfection des toitures de la salle polyvalente et de la mairie.
- Numérotation des maisons.



Le conseil municipal



Nathalie BISIGNANO

Maire
50 ans
Professeur des écoles



Richard SCHNEIDER

1er Adjoint
46 ans
Caméraman reporter



Franck DURET

2ème Adjoint
50 ans
Chef gérant



Gérald BERTRAND

Conseiller municipal
36 ans
Chargé d'affaires
en électricité



Bernadette DENIS

Conseillère municipale
50 ans
Guichetière à la Poste



Pierre ECKERT

Conseiller municipal
60 ans
Retraité
Expert immobilier



**Corinne FONTAN -
DUBOURG**

Conseillère municipale
54 ans
Coordinatrice formation



Damien JANY

Conseiller municipal
34 ans
Ingénieur



Philippe SANDRON

Conseiller municipal
31 ans
Agriculteur



**Jean-Pierre
VANDAMME**

Conseiller municipal
50 ans
Informaticien



Myriam VILLUENDAS

Conseillère municipale
45 ans
Assistante administrative

Responsables de commissions

Compétences	Membres
Affaires scolaires - Relation avec sou des écoles - Collèges	<u>école primaire</u> VILLUENDAS Myriam DENIS Bernadette <u>école privée</u> JANY Damien VILLUENDAS Myriam <u>école maternelle</u> DURET Franck VILLUENDAS Myriam <u>Collège Thoissey</u> DURET Franck <u>sou des écoles</u> BISIGNANO Nathalie VANDAMME J-Pierre
Urbanisme - Suivi des permis de Construire et Certificats d'urbanisme - Cœur de Village	BISIGNANO Nathalie SCHNEIDER Richard DURET Franck SANDRON Philippe FONTAN Corinne ECKERT Pierre JANY Damien BERTRAND Gérald VANDAMME J-Pierre
Bâtiments communaux - Salle polyvalente - Eglise - Café restaurant - Cimetière - Mairie	BISIGNANO Nathalie SCHNEIDER Richard DURET Franck ECKERT Pierre BERTRAND Gérald
Voirie Affaires Agricoles Environnement	BISIGNANO Nathalie SCHNEIDER Richard DURET Franck SANDRON Philippe FONTAN Corinne
Finances et Budget	BISIGNANO Nathalie DURET Franck SANDRON Philippe JANY Damien VILLUENDAS Myriam
Accueil-Communication - Relations avec associations - Bulletin communal - Site internet	VILLUENDAS Myriam DENIS Bernadette VANDAMME J-Pierre



COMMUNE DE LURCY

Délégués à la Communauté de Communes et
aux Syndicats Intercommunaux



Compétences	Membres
Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières	Nathalie BISIGNANO (Maire) Richard SCHNEIDER (1 ^{er} Adjoint)
Syndicat Intercommunal des Eaux Montmerle et Environs	J-Pierre VANDAMME Bernadette DENIS
Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (S.I.E.A.)	Richard SCHNEIDER Gérald BERTRAND
Correspondant Défense	Damien JANY
SMIDOM de Thoissey (CCM3R)	Richard SCHNEIDER
Syndicat Mixte Val de Saône Dombes (CCM3R)	Nathalie BISIGNANO
CCAS	Nathalie BISIGNANO Richard SCHNEIDER Franck DURET Pierre ECKERT Bernadette DENIS Myriam VILLUENDAS

Budget



Fonctionnement
396 536€

Investissement
265 750€

Recettes

- Excédent antérieur reporté	53.63%	- Virement de section fonctionnement	61.72%
- Ventes (ventes concessions cimetières, redevance,...)	0.14%	- Opérations d'ordre entre sections (Opérations d'ordre entre sections)	1.48%
- Impôts et taxes	32.41%	- Apports, dotations et réserves (taxes urbanisme, aménagement, ...)	30.05%
- Dotations, subventions et participations	12.16%	- Subventions d'équipement	6.75%
- Autres produits de gestion courante	1.16%		

Dépenses

- Charges à caractère général 25.83%		- Déficit d'investissement reporté	23.21%
(eau, électricité, fourniture, équipement,...)		- Dépenses imprévues d'investissement	1.99%
- Charges de personnel	12.04%	- Remboursement emprunts et dettes	3.87%
- Atténuations de Produits (Taxe CCMR,...)	4.68%	- Immobilisations incorporelles (Plan récolement, géomètre, logo...)	2.63%
- Dépenses imprévues de fonctionnement	3.91%	- Immobilisations corporelles	14.56%
- Virement à section d'investissement	41.39%	(équipement, matériel,...)	
- Charges financières	1.06%	- Immobilisations en cours	53.74%
- Autres charges	11.09%		

ENTRETIEN DES HAIES ET ARBRES

Nous attirons votre attention sur la responsabilité des propriétaires riverains concernant l'entretien des plantations qui seraient susceptibles de venir au contact des fils électriques (dans ce cas, prévenir ERDF qui procédera à l'élagage à sa charge) ou qui encombrant les routes, les rues et les chemins, les lignes téléphoniques, les éclairages ou de présenter une gêne à la circulation et à la sécurité des usagers (piétons, véhicules, tracteurs, cyclistes).



Attention enfin au déversement de vos eaux pluviales : celui-ci est rigoureusement interdit sur le domaine public.
Renseignez-vous en mairie.

DÉCHÈTERIE DE FRANCHELEINS HORAIRES D'ÉTÉ

Du 1er avril au 30 septembre

Tél : 04 74 04 94 69

Lundi-mardi-jeudi
14h à 18h

Mercredi-vendredi
9h-12h30 et 14h-18h

Samedi
9h-13h et 14h-18h



NUISANCES

L'utilisation d'engins bruyants, pouvant gêner le voisinage, est réglementée.

Les horaires autorisés sont :

- les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Dans le domaine de la répression des bruits de voisinage et de comportements, le maire peut constater les infractions au titre de la police spéciale issue des articles R.1336-6 et suivants du code de la santé publique, infraction passible d'une amende maximum de 450 € (contravention de 3ème classe) et avec possibilité d'une peine complémentaire de confiscation.

ARRÊTE PREFECTORAL portant sur la réglementation du brûlage des déchets végétaux

- Le brûlage des déchets ménagers et assimilés sont interdits.
- Toutefois afin de prendre en compte les pratiques locales le brûlage du bois provenant des débroussaillages, tailles de haies ou d'arbres est autorisé.

Cette autorisation s'applique sous réserve de respecter les conditions suivantes :

- Les déchets de bois devront être suffisamment secs pour brûler facilement en produisant un minimum de fumée.
- Le brûlage des déchets végétaux à forte teneur en eau (verdure, pelouse ...) est interdit.
- Le brûlage est interdit du 15 juin au 15 septembre.
- L'adjonction de tout produit (pneus, huile de vidange, gasoil) est interdit.
- Le brûlage doit se faire entre le lever du jour et 20 h.
- Une distance minimum de 25 mètres d'une voie de circulation est à respecter.



ORDURES MENAGERES

Des dépôts sauvages de déchets sont régulièrement effectués sur les domaines public ou privé de la commune et près des points de recyclage destinés au tri sélectif, ce qui génère des frais pour en assurer l'enlèvement et l'élimination.

Sachez que la commune peut se retourner contre les auteurs des dépôts sauvages et réclamer le coût des travaux destinés à l'enlèvement et à la destruction des déchets sauvages, correspondant à une somme de 100 €.



PLAN CANICULE



Nous rappelons que les personnes fragiles qui le désirent peuvent venir s'inscrire en mairie afin d'établir un recensement des populations qui seront systématiquement et prioritairement contactées par les services sanitaires et sociaux, pour vérifier leurs besoins en matière d'aide, de visite ou de secours, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Alerte et d'Urgence (PAU).

NAVETTE

L'accès et l'arrêt de la navette 113 reliant Belleville à St Germain au mont d'or sur la départementale est éloigné et dangereux. Nous travaillons pour obtenir le passage de la ligne par le cœur du village.



ALLO SERVICE PUBLIC

La réponse à vos questions administratives :

Appeler le 3939 ou aller sur service-public.fr
du lundi au vendredi de 8 h à 19 h
et le samedi de 9 h à 14 h.



HORAIRES DE LA MAIRIE

Le secrétariat de la Mairie est ouvert :

Mardi	de 14h00 à 18h30
Mercredi	de 8h30 à 11h30
Vendredi	de 14h00 à 18h00

Venez découvrir ou consulter le site Internet de votre commune sur lucy.fr



OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Si vous vous absentez pendant les vacances, les services de gendarmerie peuvent surveiller votre domicile au cours de leurs patrouilles quotidiennes. Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre brigade de gendarmerie, en téléchargeant préalablement le formulaire "opération tranquillité vacances"

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr



SALLE POLYVALENTE

La location de la salle polyvalente est réservée aux habitants de LURCY et aux agents communaux.

Tarifs :

225 € pour une journée
285 € pour deux jours
135 € pour un vin d'honneur
80 € de garantie nettoyage

Paiement préalable par chèque à la remise des clés et après états des lieux. Une caution de 350 € devra également être versée et ne sera restituée qu'après l'état des lieux final.

L'organisateur est seul responsable des dégâts occasionnés aux installations.

A partir de minuit, le niveau sonore doit être fortement diminué pour respecter la tranquillité du voisinage. Selon la réglementation préfectorale en vigueur, toutes les manifestations devront être terminées au plus tard à deux heures du matin.



CONGES D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

La mairie sera fermée du 22 juillet au 12 août inclus cependant des permanences sont mises en place.

Les numéros téléphoniques (en cas d'urgence) et les horaires de permanence seront affichés sur la porte et le panneau d'affichage de la mairie.



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

- Le 25 juillet 2013 est née Solenne CHERBLANC fille de Xavier CHERBLANC et de Vanessa MALUCHET Route de la Fourrière.
- Le 07 septembre 2013 est né Malo Nicolas JANY fils de Damien JANY et de Sandrine GRAMBIN épouse JANY Chemin du Cailleton.
- Le 24 janvier 2014 est né Louis Armand SANDRON fils de Philippe Daniel Sandron et de Johanne Marie Louise GUILLOT, Route de Francheleins.
- Le 25 février 2014 est née Marie PIOT fille de Ludovic PIOT et de Orianne Caroline GAILLARD Chemin du Petit Corcy.
- Le 4 mars 2014 est née Méline Karine ODET fille de Stéphane ODET et de Tiphane MARTINEZ épouse ODET Chemin du Petit Corcy.

MARIAGE :

Le 7 juin 2014 : Brigitte Claudine BOURGEAY et Aldo René Jean CORIGLIANO.

DECES :

Le 06 avril 2014 à Lurcy est décédé Michel Clément BOURCIER.

CCAS

Le CCAS (Centre communal d'action sociale) de Lurcy est composé de membres du conseil municipal ainsi que de personnes œuvrant dans des associations et faisant parties de la commune. Son but est de permettre aux habitants de partager et d'apporter des solutions pour améliorer le quotidien. Dans cet objectif plusieurs manifestations ont été mises en place pour cette fin d'année :

Nous innovons tout d'abord avec une fête des quartiers prévue le 12 septembre où tous les habitants seront conviés afin de se rencontrer autour de plats concoctés par chacun.

Le traditionnel repas des anciens se tiendra cette année le 22 novembre à la salle des fêtes.

Nous clôturerons cette année 2014 par un goûter-spectacle de Noël pour les enfants du village.



LURCY ANIMATION

Lurcy Animation est une association d'habitants dont l'objectif est de mettre un peu de vie et d'animation dans le village. Ce n'est pas sans difficulté et de nouvelles manifestations ont vu le jour mais n'ont pas eu le succès attendu. D'autres comme la Sainte Agathe, repas destiné aux femmes ou la Saint Jules (uniquement pour ces messieurs) ainsi que l'opération Lasagnes ont été de grandes réussites.

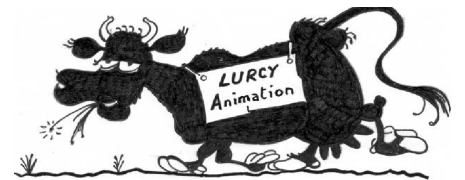
L'association manque malheureusement de bénévoles et accueillera avec plaisir toutes les personnes de bonne volonté désirant s'investir pour le bien être de la commune.

Si vous souhaitez les rejoindre, contactez la présidente Sandrine Place 04 74 69 49 85.

Prochaines manifestations :

Dimanche 06 juillet : Repas champêtre

Vendredi 25 juillet : Assemblée Générale > Venez nombreux



DVD-ROM : LA RESISTANCE DANS L'AIN ET LE HAUT JURA

Des DVD-ROM sur la résistance en 39-45 comportant plus de 2000 textes, 73 vidéos, et d'autres documents pour retracer cette période de l'Histoire dans notre région sont disponibles auprès de Madame Mantillet.